

CONSTAT AMIABLE D'ACCIDENT AUTOMOBILE



GAA
Groupement
des assureurs
automobiles

Version anglaise?

Si l'autre conducteur a en main un Constat amiable de GAA rédigé en anglais, vous pouvez suivre la traduction de rubrique en rubrique puisque les deux versions sont identiques.

Accident sans tiers?

Vous pouvez utiliser le Constat amiable pour rapporter les faits lors d'un accident sans autre automobiliste : capotage du véhicule, vol, vandalisme ou incendie.

© Groupement des assureurs automobiles 2011

Pour plus d'informations :

www.infoassurance.ca

Jean-Talon

Boul. Graham



Toute reproduction de ce document est interdite sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation du Groupement des assureurs automobiles.

> QUE FAIRE en cas d'accident?

Si quelqu'un est blessé, même légèrement:

1. Appelez d'abord les services d'urgence.
2. Remplissez ensuite un Constat amiable.

Si il n'y a que des dommages matériels:

1. Sortez les trois documents suivants: permis de conduire, certificat d'immatriculation et attestation d'assurance.
2. Remplissez soigneusement un seul et même Constat amiable.

> COMMENT REMPLIR le Constat amiable

1. Utilisez un seul Constat amiable pour deux véhicules en cause (deux Constats pour trois véhicules, etc.) Utilisez un stylo à bille et pressez, le double sera plus lisible.
2. Copiez soigneusement l'information qui se trouve sur le permis de conduire, le certificat d'immatriculation et l'attestation d'assurance.
3. S'il y a des témoins, indiquez leur nom et adresse au point 5 du Constat.

> APRÈS l'accident

Avisez **sans délai** votre assureur ou votre courtier.

Ne modifiez en aucun cas le Constat une fois signé. Faites-le parvenir à votre assureur ou à votre courtier le plus rapidement possible après l'accident.

Conservez une copie du Constat amiable dûment rempli et signé pendant au moins six ans après l'accident.

Dès réception d'un nouveau Constat amiable, placez-le dans la boîte à gants.

4. Signez le Constat. Chaque conducteur doit en conserver un exemplaire.

Si l'autre conducteur refuse de remplir un Constat ou de le signer, une fois rempli, remplissez quand même le vôtre.

Les parties impliquées dans l'accident doivent chacune avoir en main une copie exacte du formulaire dûment rempli.

N'oubliez pas de faire un croquis de l'accident et de décrire les dommages matériels apparents.

